

PROGRESS CLUBS CD33 TT

REGLEMENT

◆ **Article 1** : Instauration du challenge « PROGRESS CLUB »

Le Comité Départemental de Gironde de Tennis de Table, organise un challenge appelé « PROGRESS CLUBS », doté de 300 euros de bon d'achats.

Le challenge « PROGRESS CLUBS », récompense le club ayant la meilleure progression de licenciés traditionnels sur la saison en cours.

◆ **Article 2** : Participation :

Tous les clubs affiliés à la FFTT sur le territoire de la Gironde et à jour de toutes leurs cotisations peuvent participer.

◆ **Article 3** : Modalités d'engagement :

Aucune modalité d'engagement ni de dossier n'est nécessaire. Tous les clubs pouvant prétendre à participer à l'opération ont automatiquement la possibilité de recevoir la dotation.

◆ **Article 4** : Modalités du calcul du challenge :

Le classement se fait sur la différence du nombre de licenciés traditionnels arrêtés au 30 juin de la saison précédente et celui du 30 juin de la saison en cours.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, le départage se fait de la manière suivante :

- 1) Le club ayant la meilleure progression dans les catégories jeunes
- 2) Le club ayant la meilleure progression dans la catégorie féminine
- 3) Le club ayant le plus faible effectif.

◆ **Article 5** : Modalités de perception :

Le challenge est remis à l'occasion de l'assemblée générale du comité départemental, un club non représenté en perd le bénéfice.